

# ANNEXE :

## REGLEMENT INTERNAT

**Préambule : le centre d'hébergement sera votre lieu de vie durant la semaine. Pour le bon déroulement de cette vie en collectivité, il est nécessaire que chacun s'engage à respecter scrupuleusement les recommandations ci-dessous. Tout en comprenant bien que la liberté individuelle et de tous passe fondamentalement par deux notions incontournables, qui sont : LE RESPECT ET LA CONFIANCE !**

### LES HORAIRES

Accès aux étages des internats à partir de 19h45

19h45 à 21h30 : Ouverture du foyer, de la salle TV, de la cour et du terrain de sport

21h30 : Déplacements limités dans les dortoirs, **douches autorisées jusqu'à 21h30**

22h : Extinction des feux et silence de rigueur

6h30 : Réveil identique pour les garçons comme les filles

7h15 : Fermeture des internats (chambres rangées et propres, poubelles vidées)

### LA VIE DANS L'INTERNAT

Nous rappelons à tous les étudiants quelques règles élémentaires de vie collective à respecter.

Il est impératif pour chacun d'entre nous **d'intégrer la notion de RESPECT ! Car pour être respecté, il faut nécessairement inspirer le respect. Ceci implique donc des règles, basées sur la tolérance et le droit à la différence.**

L'admission à l'internat engage chaque élève à respecter les règles essentielles de toute vie en collectivité articulées autour du règlement intérieur :

- Respect des autres
- Respect du matériel confié et des affaires des camarades
- Correction de la tenue et du langage
- Respect des horaires (retards, extinction des lumières, silence...)
- Respect des surveillants, de l'ensemble du personnel (cuisiniers, agents d'entretien)

Le respect au quotidien, c'est aussi :

- Veiller à la propreté des WC et des douches
- Chaque élève assurera l'entretien régulier de sa chambre et ceci au quotidien
- Veiller à éteindre les lumières des communs

### **Egalement, pour une bonne entente, une liste d'interdits existe :**

- Les jeux bruyants
- L'utilisation d'enceinte Bluetooth est interdite. Les écouteurs discrets sont tolérés.
- Les piercings jugés trop visibles, proéminents ou dangereux devront être retirés.
- Les tenues jugées vulgaires
- Toutes formes de dégradations volontaires
- Toutes formes de nuisances sonores au-delà des heures prévues par le règlement intérieur.
- Toutes formes d'agressivité verbale ou physique.

Toute dégradation donnera lieu à un dédommagement financier et éventuellement à la réparation des dégâts. Il sera établi un état des lieux au moment de l'entrée dans les chambres et avant le départ des élèves en fin d'année scolaire.

**Le manquement à ces règles élémentaires de vie collective pourra entraîner des sanctions allant jusqu'au conseil de discipline et une exclusion immédiate de l'internat.**

### **Quelques interdits à signaler particulièrement :**

- L'introduction et la consommation d'alcool dans l'établissement
- Le vol
- L'usage du tabac, l'introduction et l'utilisation de tout produit illicite selon les définitions de la Législation générale (armes, armes factices, drogues, etc...)

**Les interdits ci-dessus entraîneront automatiquement les sanctions les plus lourdes. Dans les cas les plus graves, les parents pourront être appelés à n'importe quel moment afin de récupérer leur enfant qui se présenterait sous l'emprise d'un produit illicite à l'internat.**

De plus, afin de prévenir et de limiter la diffusion de ce genre de produits dans l'établissement, des visites régulières de la gendarmerie avec une brigade cynophile spécialisée seront organisées.

### **Rappels sur des règles en communauté :**

- L'utilisation du téléphone portable est tolérée jusqu'à 22h, au-delà il sera automatiquement confisqué avec document à l'appui.
- Tout élève qui quitterait sa chambre pour sortir la nuit serait directement convoqué en conseil de discipline.

Egalement, l'internat ne doit pas accueillir de personne étrangère à ceux qui en ont la permission sauf autorisation de la direction.

- L'accès au self est interdit aux personnes ne bénéficiant pas de ce service.

- L'accès à l'internat est formellement interdit dans la journée, merci de prendre vos dispositions et d'utiliser la salle des sacs pour stocker vos affaires si nécessaire.
- Evitez de laisser vos affaires sans surveillance, vous disposerez d'une armoire personnelle qui ferme à clés à l'aide d'un cadenas.
- Evitez d'apporter des objets de valeur ou de grosses sommes d'argent.

**L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.**

**Pour des raisons de sécurité, l'établissement peut contrôler le contenu des armoires.**

### **Hygiène, propreté et sécurité :**

Afin de permettre à chacun de vivre bien en collectivité et de la façon la plus sereine, nous demandons à chaque interne de :

- Ranger ses affaires et faire son lit tous les matins.
- Se doucher quotidiennement, l'hygiène corporelle doit être irréprochable
- Changer ses draps tous les 15 jours.

### **Points complémentaires :**

Dans les chambres, ne sont pas acceptés : chauffages d'appoint, bouilloires, cafetières et de même pour les denrées périssables.

Les déplacements dans les autres chambres sont limités, encore plus en période de COVID, cela ne peut se faire sans l'autorisation du surveillant référent.

Les animaux à l'internat sont interdits.

Les affichages sur les murs des chambres ne sont pas autorisés.

**CONCRETEMENT ET EN RAPPEL, POUR LES ATTITUDES ET LES COMPORTEMENTS NON CONFORMES A LA VIE EN COLLECTIVITE, QUE CE SOIT D'UN POINT DE VUE SOCIAL, LEGAL OU DE RESPECT (dans toute sa dimension), LES ELEVES PRIS EN FAUTE SERONT SANCTIONNES EN FONCTION DU DEGRE DE GRAVITE DE LEURS ACTES.**

**Nota bene** : certains week-ends et durant chaque période de vacances scolaires, il est demandé aux élèves internes de libérer leur chambre.

## **LES ETUDES DU SOIR**

Deux temps d'études sont proposés aux étudiants :

- Etude obligatoire de 17h30 à 18h45 les lundis mardis et jeudis.
- A partir de 20h30, étude non surveillée et non obligatoire dans les internats jusqu'à 22h.

Possibilité d'un délai supplémentaire (dérogation à titre exceptionnel : pour un devoir par exemple

## **LES SORTIES ET ACTIVITES**

Chaque interne a la possibilité de pratiquer une activité une fois par semaine à la place de l'étude du soir (ex : piscine, musculation, permis de conduire, code, autres clubs sportifs...)

Ce jour devra être instauré lors du mois de Septembre (sous autorisation parentale) et ne pourra être modifié au cours de l'année.

Le mercredi les internes bénéficient d'une autorisation de sortie libre en ville, sous réserve de bonne conduite et de bons résultats, tout manquement entraînera l'arrêt de ces sorties.

La volonté éducative de l'internat est de permettre aux jeunes de s'investir dans leur quotidien d'interne mais également de s'approprier le choix des activités quotidiennes comme exceptionnelles.

Ce choix est basé d'une part sur un principe éducatif mettant en avant des valeurs telles que le respect et la confiance au travers de la relation entre internes et internes-éducateurs, mais aussi sur les compétences de tous au sein de l'internat.

Ainsi, tous les jeudis soir (dans la mesure du possible et sous réserve d'idées cohérentes) seront proposées des soirées pour les internes afin de partager des moments de détente, de jeux ou autre.

Nos surveillants seront force de proposition mais le but est d'intégrer totalement les jeunes à cette dynamique de vie.

Certains jeudi soir sera initié une soirée plus importante où l'ambiance sera au rendez-vous pour le bien-être la cohésion entre internes.

## **LES INFORMATIONS FAMILLES**

Afin que nous prenions en compte correctement l'absence ou le retard d'un élève, les familles ont l'obligation de nous en informer dans la matinée via Ecole Directe (merci de garder précieusement vos codes) dans le but de communiquer ensuite à tous nos services (restauration, internat, corps professoral).

De même que pour des demandes ou informations exceptionnelles, nous les prenons en compte que jusqu'à 17h30, horaire où l'équipe de vie scolaire Jour termine sa journée.

Toute information après cet horaire ne sera pas traité que ce soit par téléphone ou via Ecole Directe.